



400, Boul. Constable  
McMasterville (Québec)  
J3G 1N4  
450 467-3467

## **PROCÈS- VERBAL – CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT**

**mardi 18 février 2025 À 18h30  
AU SALON DU PERSONNEL**

### **Présences :**

#### **Mesdames :**

- Kim Laramée
- Hélène Poirier
- Céline Saint-Amant
- Alexandra Dubuc
- Isabelle Meunier

#### **Messieurs :**

- Dany Blain
- Sébastien Lemieux
- François Saint-Hilaire
- Rémy Tremblay

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

1. **Constatation du quorum et ouverture de la séance (majorité des membres en poste (6) dont la moitié des parents (3))**  
Début du conseil à 18h43. Il y a quorum.

2. **Nomination de la secrétaire**

Sébastien Lemieux fera office de secrétaire pour la séance du 18 février 2025.

3. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est proposé par Kim Laramée et secondé par Dany Blain.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du conseil d’établissement du 14 janvier 2025**

CÉ-24-25-37

Le procès-verbal est proposé par Mme Isabelle Meunier et secondé par Mme Céline Saint-Amant.

5. **Suivi du procès-verbal**

Présentation du reliquat à produire pour la gestion des fonds à destination spéciale.

6. **Droits de parole**

#### **6.1. Parole au public**

Discussion sur un sujet de l’année 2023-2024 : jeux risqués

Les membres se demandent s’il y a eu des changements dans la cour de récréation pour permettre des jeux risqués de façon contrôlée. Mme Hélène Poirier répond qu’il n’y en a pas vraiment eu, mais qu’il y a de la lutte organisée avec les jeunes leaders.

## 6.2. Parole au représentant du Comité de parents

- On rappelle que la fédération (FCPQ) a un site internet avec pleins de conférences et d'informations utiles.
- \*voir résumé du comité de parents du 16 janvier 2025 à la fin du procès-verbal

## APPROBATION

7. ~~Fonds à destination spéciale (reliquat) 8452\$~~

**CÉ-24-25-39 8. Nomination M. Rémi Tremblay comme membre du CÉ**

Suite à la démission d'Isabelle Morin au dernier CÉ, M. Rémy Tremblay était le membre substitut et devient maintenant un membre officiel.

**9. Élection d'un parent substitut**

**CÉ-24-25-40** Aucune candidature n'a été reçue autant par courriel qu'en présentiel lors du CÉ du 18 février. Nous proposons de refaire un affichage dans « l'Inforandole ».

## ADOPTION

**10. Aide aux parents (2489\$)**

Le CÉ permet que l'aide aux parents reste dans le fonds de seuil minimal de service afin de permettre d'atteindre la cible de compressions budgétaires demandée par le Ministère. Cette décision permettra de ne couper dans aucun service offert aux élèves.

**CÉ-24-25-41** La décision est proposée par Rémy Tremblay et secondée par François Saint-Hilaire.

**11. Classe extérieure (demande de dons aux parents et entreprises)**

Le CÉ autorise la direction de faire de la sollicitation aux entreprises et aux parents.

**CÉ-24-25-42** La décision est proposée par Céline Saint-Amand et secondée par Isabelle Meunier.

**12. Autres points**

Aucun

## CONSULTATION

**13. Critère de sélection direction d'école**

Les membres du CÉ, excluant la directrice, consultent et approuvent un document sur les compétences recherchées.

**CÉ-24-25-43** Le document est proposé par Kim Laramée et secondé par Dany Blain.



400, Boul. Constable  
McMasterville (Québec)  
J3G 1N4  
450 467-3467

#### **14. Photos scolaires**

Le CÉ discute de l'expérience de l'édition 2024-2025 de la séance de photographie et la direction nous revient avec des propositions plus officielles pour le choix du photographe de l'édition 2025-2026.

#### **15. Autres points**

Aucun

### **INFORMATION**

#### **16. Classe extérieure (suivi) et Les Super recycleurs**

L'activité de financement sera le 23 avril 2025 à 6h45.

#### **17. Service de garde**

Rien à signaler

#### **18. Compressions budgétaires**

La cible de compressions budgétaires pour l'école La Farandole est de 16 641\$

#### **19. Correspondance**

Aucune correspondance

#### **20. Autres points**

Aucun

#### **21. Clôture de la réunion et date de la prochaine rencontre : 8 avril 2025**

Fin de la rencontre 20:25.